

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Annonces à faire en chaire. — II Solennités de titulaires. — III Correspondance romaine. — IV Société d'une messe. — V Ordination. — VI Le catéchisme unique. — VII Apostolat de la prière. — VIII Chronique. — IX Correspondance des Etats-Unis. — X Aux prières. — XI Ordo des fidèles.

ANNONCES À FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 6 août

Fête de S. Laurent, 2^e anniv. du couronnement de Pie X et, dans le diocèse de Montréal, 8^e anniv. du sacre de Mgr l'archevêque.

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 13 août

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Fête du titulaire de Saint-Hippolyte ; solennité du titulaire de Saint-Laurent, et, *par anticipation*, de Sainte-Hélène.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Solennité des titulaires de Saint-Cajetan, de Saint-Donat, de Saint-Laurent (Eastman's Springs), de Sainte-Philomène (Montcerf), de Sainte-Claire (Goulbourne).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité *anticipée* des titulaires de Saint-Hyacinthe, de Saint-Roch et de Sainte-Hélène.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Fête du titulaire de Saint-Hippolyte (Wotton) ; solennité de celui de Saint-Romain (Winslow), de Sainte-Suzanne (Stanhope) et, *par anticipation*, de Saint-Roch (Orford).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité du titulaire de Saint-Albert (Warwick) et, *par anticipation*, de celui de Sainte-Hélène (Chester).

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité des titulaires de Saint-Romain (Hemmingford), de Sainte-Philomène et de Sainte-Claire.

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Solennité des titulaires de Saint-Laurent (Deux-Rivières), de Sainte-Philomène (Bonfield) et de Saint-Alexandre (Sand Point).

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Solennité *anticipée* du titulaire de Saint-Roch.

J. S.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 15 juillet 1905.

N sait que lorsque la persécution commença à sévir en France sur les communautés religieuses d'hommes et de femmes, il y eut un chorus unanime : sauvons avant tout les œuvres faites par ces instituts. Et, sur cette pression, le pape Léon XIII concéda des indults de sécularisation qui permettaient aux religieux et religieuses de conserver leurs œuvres et de rentrer sous la juridiction directe des ordinaires. Ce mouvement partait d'un bon motif, et on comprend fort bien que les évêques chargés du salut des âmes dans leur diocèse s'en soient faits les principaux défenseurs. Cette mesure devait cependant avoir des résultats imprévus pour les instituts religieux. Les religieux ainsi employés, soustraits provisoirement à la juridiction de leurs supérieurs réguliers, conservaient l'espoir de rentrer dans leur institut une fois que la tempête aurait rendu à la France un peu de calme ; mais hélas ! la nature humaine est ainsi faite qu'habituee à une vie plus large, plus facile, elle devient rétive à un joug plus dur. Les Frères des Ecoles chrétiennes, plus spécialement visés par cette persécution et qui avaient été le plus sollicités par les évêques, ont été aussi les plus durement éprouvés. Le prêtre est prêtre pour les autres et doit se sauver en donnant aux autres son temps et ses peines ; le religieux, au contraire, est religieux pour sauver son âme par la pratique des trois vœux et l'observance des constitutions ; et c'est seulement quand ce but primaire est sauvegardé qu'il peut se livrer au but secondaire, c'est-à-dire aux œuvres qui forment la fin secondaire de sa congrégation. Vouloir renverser la proposition, c'est mettre la charrue avant les bœufs, détruire l'ordre établi par la divine providence, et bouleverser les constitutions des instituts dans ce qu'elles ont de plus essentiel.

— Les Frères des Ecoles chrétiennes ont donc demandé au Souverain-Pontife de mettre un terme à ces sécularisations qui étaient la ruine de l'institut. Et le pape a adressé une lettre à leur supérieur général, dans laquelle il déclare que tous les religieux doivent rentrer dans leurs couvents et qu'il ne saurait autoriser désormais ces sécularisations légales qui, soustrayant les sujets à leurs supérieurs

naturels, leur faisaient oublier leurs devoirs religieux et les enlevaient à la vie de communauté. Si ces religieux ne se sentent plus la force d'accomplir les engagements qu'ils ont promis au Seigneur, il faut alors qu'ils demandent la sécularisation ordinaire, suivant les formes canoniques usitées dans ce cas. Cette sécularisation les mettra en-dehors de l'institut et enlève à celui-ci le devoir de les reprendre. Cette lettre a été ensuite, par ordre du Souverain Pontife, communiquée à tous les évêques de France pour leur servir de règle de conduite, dans les cas analogues et pour tous les instituts qui dépendent d'eux ou vivent dans leurs diocèses.

— Cette mesure est vraiment salutaire, car elle défend la vie religieuse du plus grand péril qu'elle avait à craindre. Ces sécularisations, que j'appelle légales, transportaient en une certaine manière à l'évêque le droit qu'avait sur le sujet le supérieur religieux. L'évêque prenait ce sujet pour des œuvres diocésaines ; mais, pressé par leurs multiples exigences, il ne pouvait plus lui assurer la vie de communauté, qui lui était d'autant plus nécessaire que l'habit religieux ne venait plus le défendre. Il s'ensuivait qu'au bout de quelque temps ces religieux se relâchaient de leur ferveur primitive, de la pratique des vœux, surtout de l'obéissance, et devenaient des séculiers. Et si plus tard, comme cela est arrivé dans maintes circonstances, leurs supérieurs voulaient leur donner une autre destination, les faire aller à l'étranger pour leur ménager, avec un ministère actif, la pratique de la vie de communauté et des vertus religieuses, quelques-uns hésitaient à partir et brisaient les derniers liens qui les unissaient à leur institut.

A partir de maintenant il n'en sera plus ainsi et les sécularisations, ou n'existeront pas, ou seront de véritables sécularisations rendant le sujet à la vie ordinaire.

— Le Souverain-Pontife a publié une encyclique très importante sur la démocratie chrétienne et la nouvelle orientation des catholiques italiens dans les élections politiques. L'encyclique est longue. La résumer serait difficile, mais on peut dire qu'elle tient tout entière dans ces trois idées.

— Le pape condamne la démocratie chrétienne *autonome*, c'est-à-dire celle qui s'était formée en Italie et prétendait ne relever en aucune manière de l'autorité des évêques ou du pape. Ces démocra-

tes disaient élever leur drapeau au nom de Jésus-Christ, mais ce drapeau ne pouvait être celui du Seigneur ; car il ne portait point dans ses plis la doctrine du divin Sauveur, qui est une doctrine d'humilité, de soumission et de filial respect. Cette fois la grave parole du Pontife sera entendue ; et je crois que, si elle est dite spécialement pour l'Italie, elle s'applique encore à d'autres pays où des catholiques prétendent faire des œuvres catholiques non soumises aux évêques. En France particulièrement, cette tendance commençait à s'accroître. Ceux qui s'étaient laissés entraîner à ce mirage n'auront plus maintenant le prétexte de l'ignorance.

— Un second point que touche le pape, bien qu'il ne lui donne point de longs développements, est celui où il parle de la mission du prêtre, et il se lie au précédent. Le prêtre doit se tenir au-dessus des intérêts matériels et des conflits de toutes les classes de la société. Son champ est l'église. Ambassadeur de Dieu, il y prêche la vérité et inculque, avec le respect des droits de Dieu, celui des droits de toutes les créatures. Cette parole du pape vient encore à point ; car un certain nombre de prêtres, plus démocrates chrétiens que prêtres, se livraient avec ardeur aux œuvres extérieures et négligeaient ce qui est l'essence propre de leur ministère.

— La troisième idée, qui est pour la politique italienne la plus importante, est la transformation du *non expedit*. Je ne reviendrai pas sur l'origine et les développements de cette prohibition dont mes correspondances ont plusieurs fois parlé ; mais voici les nouvelles dispositions que prend le Souverain-Pontife. Il commence par déclarer que, pour des raisons très graves, il ne veut point s'écarter de la règle suivie par ses prédécesseurs Pie IX et Léon XIII. Mais, ajoute-t-il, il y a d'autres raisons, également très graves, tirées du bien suprême de la société qu'il faut sauver à tout prix, qui peuvent demander dans des cas particuliers une dispense de la loi. Il en fait juges les évêques et si ceux-ci reconnaissent qu'une dérogation est utile au bien de leur diocèse, au salut des âmes qui leur sont confiées, ils en feront la demande au Souverain-Pontife.

Voici, en deux mots, la différence qui existe entre l'orientation de Pie IX et Léon XIII et celle de Pie X. Sous ces deux premiers papes, quelques fussent les raisons locales qui auraient conseillé une conduite différente, le principe était maintenu avec une inflexible

rigueur. Avec Pie X la prohibition continue d'exister ; mais si des cas particuliers se produisent où l'on croit utile de suivre une autre ligne de conduite, le pape pourra en accorder l'autorisation.

Telle est la question au point de vue théorique. Qu'en sera-t-il dans la pratique ? Je ne le sais. Mais je ferai remarquer que les évêques ne peuvent point se déterminer d'eux-mêmes dans une affaire si importante. Ils doivent soumettre le tout au pape, souverain juge des dispenses qu'il croirait devoir accorder.

— Depuis quinze jours il n'y a pas l'ombre d'une nouvelle religieuse à l'horizon ; mais il y a une grosse nouvelle climatologique : c'est que le 3 juillet, le thermomètre a marqué 40°, 1. ; et le 4, 38°, 8. Or, depuis soixante-dix ans, jamais la température n'a été si élevée, et la moyenne des maxima d'été a été de 34°. C'est déjà un joli chiffre, mais on ne se figure point ce que produit l'augmentation de quelques degrés quand on a atteint cette moyenne. Ainsi il n'y avait presque jamais de cas d'insolation à Rome, et le 4 du courant seulement on en a compté plus de dix, presque tous mortels. Aujourd'hui la température est étouffante, et probablement aura atteint 40° si elle ne les dépasse pas. Aussi par ces chaleurs caniculaires toute envie de travailler s'évanouit, et pendant la journée on ne cherche que le moyen d'arriver au soir pour jouir d'un peu de fraîcheur. Et c'est encore une illusion, car le soir arrivé, comment peut-on dormir par une chaleur de 27 à 28° ?

Hier un thermomètre placé sur la place Saint-Pierre, près de l'obélisque mais à l'ombre, marquait à midi 43° ; et une autre mis en plein soleil et dont la boule était entourée d'une légère étoffe noire, 50°.

Mais à quoi sert de se plaindre. Dieu a fait la chaleur comme le froid ; nous devons le bénir de l'un et de l'autre : l'un et l'autre concourent à assurer notre salut éternel, la seule chose vraiment pratique que nous ayons à faire ici-bas. Parlons donc d'autre chose.

— Les nouvelles ecclésiastiques manquant, force est de se rabattre sur les élections qui viennent d'avoir lieu à la municipalité romaine. Les catholiques s'étaient unis à la société des *Interessi di Roma* et avaient porté dix candidats à eux, et dix candidats de l'autre liste. Ils s'étaient ensuite réservés quatre candidats que ne portait pas la liste des *Interessi di Roma*. Leur liste a triomphé, et on dit que

c'est un succès. Je ne suis pas tout-à-fait de cet avis, car leurs candidats n'ont passé que grâce à l'alliance avec l'autre comité. Et quand ils ont voulu agir pour leur propre compte, c'est-à-dire porter des candidats qui n'avaient rien de commun avec ceux des *Interessi di Roma*, ils n'ont pas réussi et leurs quatre candidats ont échoué. Il s'en suit donc que les catholiques laissés à leurs propres forces n'auraient peut-être pas pu faire élire un seul conseiller municipal. C'est ce que fait remarquer le journal maçonnique *La Tribuna*. Toutefois, il ne faut pas se désespérer. Il est certain que trois choses ont pu influencer sur le résultat obtenu. Mettons en premier lieu la chaleur. Le catholique aime en général ses aises, et quand il lui faut faire un sacrifice, bien souvent il recule. C'est à cela que nous devons en France le grand phénomène de l'abstentionisme électoral qui est la cause de la défaite des catholiques. Or à Rome n'ont pas voté 50% des électeurs inscrits. Beaucoup d'abstentionnistes étaient certainement catholiques, ce qui se relève de la comparaison des votes catholiques de cette année et de l'année dernière. Il y a en second lieu l'*Unione romana*, ou comité d'action catholique, qui mériterait d'être un peu rajeuni et devrait déployer plus d'activité. Les élections se préparent de loin, et il ne suffit pas de quelques jours d'action pour remuer la masse électorale. Enfin les démocrates chrétiens ne pouvaient manquer une si bonne occasion de diviser les catholiques. Il s'y sont employés avec leur ardeur accoutumée, et ont certainement eu une réelle influence au moins négative. Ne pouvant faire passer des leurs, ils ont voulu au moins empêcher les candidats de l'*Unione romana* d'être élus. Il n'y ont pas réussi, mais s'ils s'étaient unis aux catholiques les résultats obtenus auraient été plus nets et plus précis. Et maintenant à l'année prochaine, car le conseil municipal de Rome se renouvelle par tiers.

DON ALESSANDRO.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 25 juillet 1905.

M. l'abbé F.-M. Devine, curé à Oscéola, décédé à l'Hôtel-Dieu, le 14 du courant, était membre de la Société d'une messe.

L'abbé PH. PERRIER, *vice-chancelier*.

ORDINATION

MARDI, le 25 juillet, Mgr Zotique Racicot, évêque de Pogle et auxiliaire de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, a fait les ordinations suivantes dans la chapelle des Pères du Très-Saint-Sacrement :

Minorés

Pour la Congrégation des Pères du Très-Saint-Sacrement : FF. H.-A. Lachance, A.-J. Brouillette, A.-F. Curveillé, J. Carrière.

Sous-diacres

Pour la Congrégation des Pères du Très-Saint-Sacrement : Fr. C.-A. Lault ;

Pour la Compagnie de Jésus : Fr. E. O'Gara.

Prêtres

Pour le diocèse de Tucson : M. J. Camet ;

Pour la Congrégation des Pères du Très-Saint-Sacrement : Fr. E. Ouellet.

LE CATECHISME UNIQUE

APRES l'Encyclique *Acerbo nimis* de Sa Sainteté Pie X sur l'enseignement de la doctrine chrétienne, il ne faut pas s'étonner de voir le problème du catéchisme unique pour l'univers entier se poser de nouveau devant l'opinion. La *Civiltà cattolica* de Rome lui a consacré un solide article, dont voici le résumé, d'après la *Croix* de Paris :

La question du catéchisme unique fut abordée au concile du Vatican, 535 évêques se prononcèrent pour et 56 contre. Si le concile n'avait pas été suspendu, nous aurions peut-être aujourd'hui ce catéchisme.

Le concile de Trente le désirait déjà, et le catéchisme célèbre de Bellarmin, encore très répandu, essaya de réaliser ce vœu.

En ce moment, dit la *Civiltà*, selon des informations dignes de foi, on a des raisons d'espérer que Notre Saint-Père Pie X

veille exaucer un désir manifesté depuis si longtemps dans l'Eglise.

Et d'abord, les *avantages* du catéchisme unique. Il pourrait obvier aux inconvénients du mélange des populations, comme en Amérique par exemple, et du changement de diocèse dans le même pays. Ces déplacements deviennent sans cesse plus fréquents. Plus de 100 millions d'Européens vivent actuellement hors d'Europe.

On éviterait les doutes touchant la vérité de la doctrine catholique, doutes que les enfants et les personnes peu instruites conçoivent facilement à la vue de différences d'ailleurs secondaires. Et l'on répondrait ainsi à une objection dont la propagande protestante abuse partout.

On obtiendrait la stabilité du catéchisme : que d'évêques sollicités de modifier tel catéchisme en vigueur ! que de parents déroutés lorsqu'ils veulent remplir leur devoir et faire apprendre le catéchisme à leurs enfants en se voyant obligés d'user de nouveaux textes, et non de ceux qu'ils apprirent eux-mêmes dans leur enfance !

On assurerait une unité et une pureté de doctrine que certains catéchismes ne respectent pas toujours. L'autorité du catéchisme unique serait plus grande auprès des fidèles. Les gouvernements temporels, enclins çà et là à exercer une inspection sur les catéchismes diocésains, seraient impuissants contre le catéchisme universel approuvé par le Saint-Siège.

On rendrait applicables en tous lieux les moyens subsidiaires pour l'explication du catéchisme : méthodes, très perfectionnées par exemple en Allemagne, d'enseignement catéchistique.

On constituerait une base sûre pour toute la littérature édifiante ; de même pour les manuels de religion à l'usage des écoles supérieures.

Le catéchisme unique serait la source d'une vénération spéciale et d'un filial attachement envers le Saint-Siège, et

aussi d'un sentiment plus intime et plus fort de l'unité des fidèles entre eux, comme le disait le cardinal Donnet au concile du Vatican.

On éviterait enfin à maints évêques un très grave souci.

A cette objection qu'un catéchisme universel défectueux serait un remède pire que le mal, la *Civiltà* répond : « La sagesse du Saint-Père qui, en matière de telle importance, ne négligera rien pour obtenir un catéchisme aussi parfait que possible, et qui est assuré d'avoir sur ce point le secours céleste, rend superflue une telle crainte ».

Arrivant aux *difficultés* du catéchisme universel, la *Civiltà* examine les trois plus graves.

En premier lieu, la diversité des besoins religieux des différents pays. Ici on est peu cultivé ; là il faut tout spécialement combattre les protestants ; ailleurs, existent des vices particuliers ou des erreurs spéciales, comme l'idolâtrie.

On peut répondre, comme y avait déjà pensé le concile, que les évêques seraient autorisés à ajouter au texte les suppléments reconnus nécessaires ; que, d'autre part, le catéchisme se borne à l'essentiel. Un coup d'œil sur les catéchismes principaux usités de par le monde donne cette conviction, que les trois quarts de leur texte sont identiques ; le dernier quart, sauf un faible résidu, pourrait le devenir.

Le second grand obstacle est la capacité des enfants, très différente selon les pays et les climats ; capacité qui se complique de la variété des organisations scolaires et de la différence des qualités des divers catéchistes. Mais d'abord, on s'illusionne trop sur les facultés naturelles des enfants, et les missionnaires fournissent les témoignages les plus inattendus sur le désir d'apprendre et l'intelligence d'enfants dont les parents sont en pleine sauvagerie. « Bien des fils de la barbarie africaine connaissent les vérités du christianisme mieux que beaucoup d'enfants de France et d'Italie ».

Les conditions diverses des écoles et des catéchistes ont les plus graves conséquences. Mais ce n'est pas une raison pour donner des textes trop simplifiés et courts ; bien au contraire.

Un excellent moyen de vaincre cette difficulté serait d'indiquer par des signes les demandes de plus ou moins d'importance, comme on y est arrivé très efficacement dans plusieurs catéchismes modernes.

Reste l'objection de la diversité des langues, d'où résulte une certaine différence dans les concepts. Ainsi l'italien, l'espagnol, le français, l'anglais, n'ont pas d'expression pour représenter parfaitement l'idée que l'allemand désigne par le mot : *gemüt* (caractère, esprit, mentalité, sentiment). Et nous voyons le paysan italien comprendre sans difficulté le mot philosophique essence, avec ceux qui en dérivent ; alors que le mot correspondant allemand n'a cours que parmi les personnes cultivées. D'autres difficultés résultent des expressions particulières, comme aussi de la tournure et de la construction des phrases.

La *Civiltà* répond à ces dernières objections en indiquant quelles conditions on devrait observer en composant le texte original.

Elle distingue les concepts concrets et primaires des concepts abstraits et dérivés ; les premiers seuls ont un résonnant semblable dans toutes les langues, par exemple : Dieu, pape, ciel ; ou bien : avoir, donner, aller. Or, ce sont justement ces idées, concrètes et primaires, que l'intelligence de l'enfant ou de l'ignorant peut saisir le mieux, et qui sont les plus appropriées à l'enseignement catéchistique. On raisonnera de même pour les phrases, car il y en a de primaires et de dérivées ; en outre, on expliquera par une périphrase certaines expressions plus difficiles à traduire en une langue déterminée ; enfin, les difficultés de construction seraient tournées en mettant très peu de vérités dans une seule demande, en divi

sant même en deux dans la traduction une demande unique de l'original.

Pour montrer que le catéchisme unique n'est pas une chimère, la *Civitta* donne trois exemples historiques.

Publié en 1556, le catéchisme du Bienheureux Canisius fut bientôt traduit en toutes les langues d'Europe, et passa même au dehors dans des pays très divers ; de même celui de Bellarmin, qui parut en 1598. Enfin, en 1850, le Père Deharbe, S. J., publiait un catéchisme qui fut bientôt traduit en treize langues étrangères, et se trouve aux mains de trois millions d'enfants, dans l'Allemagne seule ; il est aussi en usage dans beaucoup d'écoles de France, Danemark, Suède, Pologne, Inde, Amériques du Nord, Sud et Centre ; la dernière édition, spéciale à l'Allemagne, fut cependant trouvée aussitôt fort bonne à la fois pour le Chili et l'Afrique occidentale.

APOSTOLAT DE LA PRIERE

INTENTION GENERALE

Pour le mois d'août 1805, approuvée et bénie par Pie X

LA BONTÉ CHRÉTIENNE

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

DIVIN Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, pour que la bonté chrétienne anime de plus en plus tous les hommes.

Résolution apostolique : Dans un but apostolique, se montrer bon, surtout envers ceux avec qui nous vivons habituellement.

CHRONIQUE



LORS qu'il était patriarche de Venise, le Saint-Père eut plus d'une fois l'occasion de s'intéresser aux affaires religieuses des Slaves. Aujourd'hui, il réunit l'épiscopat de cette illustre race, à Rome même, en un concile national, qui ne sera pas moins utile à cette Eglise si digne d'intérêt que ne l'a été celui des évêques de l'Amérique du Sud, tenu aussi à Rome il y a peu d'années, aux républiques espagnoles du Nouveau Monde. Entre autres questions que traiteront les Pères du concile slave, celle de la liturgie sera l'une des plus fécondes en résultats pratiques. La plupart des évêques ayant juridiction sur les Slaves sont déjà arrivés dans la Ville Eternelle et ont été reçus par Sa Sainteté.

Le concile sera présidé par S. Em. le cardinal Serafino Vannutelli. Les secrétaires seront Mgr Panici, secrétaire des Rites, et le sous-secrétaire des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, Mgr Aversa.

— L'exécution du monument Laval a été confiée, le 18 mars dernier, à M. Ph. Hébert, sculpteur canadien. Ce même jour, le contrat a été signé par l'artiste, par M. L.-P. Sirols, président du comité, et par Mgr Têtu, l'un des trésoriers.

Le 25 mai, on a commencé le travail des fondations du monument. Durant cette saison, on construira le mur d'enceinte, d'après les plans tracés par M. Berlinguet, architecte.

La souscription ouverte l'an dernier pour l'exécution de ce monument s'élève déjà à plus de \$26,000. Il faudra recueillir au moins \$40,000 pour subvenir à tous les frais de l'entreprise. On y arrivera sans doute facilement, puisque l'élément « laïque » n'a pas encore figuré beaucoup sur la liste de souscription.

— Beaucoup d'évêques, à l'occasion du congrès eucharistique tenu à Rome, demandent humblement à Sa Sainteté Pie X de daigner étendre à l'Eglise universelle la faveur des trois messes le Jour des Morts. Déjà l'Amérique latine, les Antilles, l'Espagne, le Por-

tugal, et, en France, le diocèse de Perpignan jouissent de cet insigne privilège.

A ces adhésions épiscopales venues de toutes les parties du monde, affirmant ainsi une entière communauté de vues et plaidant avec confiance, auprès de Pierre, *la cause de la supplique des trois messes du Jour des Morts*, se joignent les adhésions d'un grand nombre de notabilités ecclésiastiques.

— Un écrivain vaudois, M. Edouard Rod, consacre en tête du *Figaro* un article des plus élogieux au cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat du Vatican. Nous en extrayons les lignes suivantes :

« Impossible de voir un fanatique borné, un sectaire étroit, dans ce prélat dont tout l'être respire la jeunesse, la santé, la vie ; qui est, dit-on, rompu à tous les sports comme scholar d'Oxford ; qui parle à la perfection plusieurs langues — dont le français sans le plus léger accent et avec une irréprochable propriété d'expression ; dont la voix sonne la franchise ; dont la conversation indique la culture la plus étendue et le sens artistique le plus raffiné ; qui a voyagé, élargi ses horizons, pénétré le sens de plusieurs civilisations ; qui possède à un haut degré la connaissance du monde, et qui trouve encore, à ce qu'on m'affirme, malgré la surcharge d'un travail énorme, le loisir de consacrer chaque dimanche quelques moments à des établissements charitables du Transtévère, où il est populaire. — Autant de traits dont les observateurs du temps présent auront à suivre le prochain développement, puisque cette figure nouvelle se trouve au premier plan de la scène où se débattent les plus grands intérêts du monde. »

— Le petit village de Riese, où naquit le pape, va élever sur sa grande place un buste de Pie X.

Les camarades d'enfance du petit Sarto ont envoyé au Vatican le sculpteur vénitien Giusti, avec la mission de faire coûte que coûte le buste pontifical.

Pie X a souri de cette mise en demeure de ses compatriotes, et il a consenti à accorder quelques séances de pose à Giusti, qui vient d'achever l'œuvre.

CORRESPONDANCE DES ETATS-UNIS

Troy, N. Y., 1er juillet 1905.

EN France, si le pauvre M. Loubet s'avisait un jour d'aller assister à une distribution des prix dans un collège de Jésuites, l'affaire prendrait bien vite des proportions colossales. Sûrement " la patrie serait en danger ", et le monsieur de Montélimart se verrait dans une triste position. On s'imagine mal d'ailleurs ce glabre personnage essayer un tel acte de volonté.

Il n'en va pas de même ici. C'est chaque mois que les membres les plus haut placés du gouvernement américain se font un devoir d'honorer de leur présence nos réunions ou nos fêtes catholiques. Ils savent avec Washington que nulle part ils ne trouveront plus de foi et de patriotisme, et c'est une joie pour eux que de nous témoigner leur reconnaissance et nous donner leur encouragement.

Le 21 juin dernier, M. Roosevelt présidait la cérémonie de fin d'année au *Holy Cross College* des Jésuites, de Worcester. Et dans des paroles vibrantes comme la voix d'un clairon, devant ces jeunes gens de vingt, dix-huit et de seize ans, il faisait monter vers Dieu-Providence un hymne de merci et prêchait l'union des âmes, des esprits et des cœurs — l'union qui produit la force véritable. " Nous avons de Dieu reçu beaucoup de bienfaits, s'est-il écrié ; mais rappelons-nous que nous aurons à en rendre compte d'une manière exceptionnelle, et il n'y aura pas d'excuse possible pour nous si nous ne remplissons pas notre devoir ". Je voudrais citer ici des fragments de ce discours présidentiel, mais je ne le puis. La fougueuse éloquence de M. Roosevelt ne s'analyse pas. En vouloir donner des passages serait agir comme Calino qui voulant vendre sa maison se rendit au marché et en exhiba quelques briques.

— Le même jour, à Fordham, ce fut M. McClellan, maire de la ville de New York, qui présida l'assemblée, conjointement avec Mgr Farley. L'éminent magistrat parla contre le culte de Mammon — la course sauvage vers la richesse ; *our wild rush for wealth*. Et il eut des paroles très heureuses et très opportunes. Sans doute la devise de la nation est bien encore comme autrefois : *In God we trust* — " En Dieu notre espoir " ; mais vu que ce motto se trouve spécialement gravé en exergue du dieu-dollar, il y a des craintes que " notre espoir " soit plutôt basé sur celui-ci que sur Celui-là.

— Il est vrai de dire cependant que la charité américaine couvrira toujours un grand nombre de fautes. Il n'y a pas de poches aux linceuls et aux suaires qui recouvriront nos cadavres : les millionnaires le savent et c'est à une véritable pluie d'aumônes qu'ils s'exercent de leur vivant. Je lisais ces jours-ci un bel exemple de charité. Mme Ryan, de New York, a donné dernièrement \$20,000 aux Pères du Saint-Sacrement pour les aider à payer leur *Eymard Seminary*, situé à Suffern, dans l'Etat de New York, et dont le Père Arthur Letellier est le directeur.

— Mais revenons à nos cérémonies de fin d'années. Au *Trinity Female College*, de Washington, ce fut M. Charles Bonaparte, le nouveau ministre de la marine et l'illustre descendant de Napoléon le Grand, qui prononça le discours de clôture. Il parla de la toute-puissante influence de la mère. En passant, il engagea ses auditrices à ne jamais réclamer le droit de suffrage en politique et à ne jamais en user s'il leur est offert. Et sur ce point je me permets de différer d'avis avec l'honorable *leader*. Il n'y a dans la nature des choses aucun principe qui puisse empêcher les femmes de voter, et d'autre part il y a de nombreuses raisons pour encourager le vote féminin. Pour concrétiser ma pensée, je dirais que si en France les femmes avaient eu droit de vote depuis vingt-cinq ans, la France ne serait pas dans l'état de désarroi où elle git en ce moment.

— Au collège Saint-François-Xavier, Sa Grandeur Mgr l'archevêque de New York parla de la presse. Certaines de ses paroles sont trop pratiques pour que je ne les cite pas dans leur texte : "I suggest, dit-il, that you take a stand against all that you think is offensive, that you let the editors know that you do not want it and they will not print it. How can you let them know? In every parish of this city there are societies of hundreds of members each. How easy it would be for the president or secretary of such societies to inform these editors that they will have none of it. If no attention is paid to such protest, then drop the subscriptions". Ces conseils trouveraient leur application ailleurs qu'à New York.

— Pour n'en pas perdre l'habitude, je signale la conversion au catholicisme de Mme Rutherford, fille de M. Morton, l'ancien vice-président des Etats-Unis. Et ceci me pousse à poser ma permanente question : comment se fait-il que les âmes qui viennent à nous agis-

sent toujours uniquement mues par l'attrait de la vérité ? Comment se fait-il que les âmes qui nous désertent n'agissent ainsi toujours que par coaction ou pour des motifs qu'elles n'oseraient pas avouer publiquement ?

— A Troy, N. Y., le vénérable Père Santoro, curé de la congrégation italienne, vient d'acquérir pour la modeste somme de \$40,000 une des plus belles églises de la ville. Quoique local, le fait mérite d'être raconté. Cette église avait été bâtie il y a une quarantaine d'années pour les Unitariens, qui comptaient alors plusieurs centaines de familles. Le nombre étant maintenant réduit à quelques-unes, les proportions de l'édifice devenaient d'une ridicule ampleur. De là la vente. Et ce n'est pas la dernière sans doute : car le catholicisme semble s'élargir ici en raison directe du rétrécissement du protestantisme. Dieu veuille semer dans le cœur de nos frères séparés la lumière et la force, la lumière pour les aider à voir le chemin qui mène à Rome, la force pour les aider à y marcher coûte que coûte, malgré les liens de la chair, malgré les fascinations de l'esprit.

HENRY BAYARD.

AUX PRIERES

Le Très Révérend J.-A.-H Gignac, administrateur du diocèse de Sherbrooke, décédé au lac d'Aylmer, près de Garthby.

Sœur Saint-Pauline, née Agatha-Ann McDonald, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 6 aout

Fête de la Transfiguration de N. S., *double maj.* ; mém. du VIII^e dim, et des SS. Xyste et Comp. ; préf. de Noël ; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. de S. Cajetan (*ou Gaëtan*), du dim. et de S. Donat.

Cathédrale de Montréal : Solennité du SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS.

Mardi prochain, à l'occasion du 8^e anniv. de son sacre, Mgr l'archevêque de Montréal chantera à la cathédrale une messe à laquelle sont invités les membres du clergé et des communautés ainsi que tous les fidèles.